R 035/2021

RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

POUR LA SAUVEGARDE DU PARC DES EVAUX

Exposé des motifs

Après le refus par les urnes, en novembre 2019, du projet « Pré-du Stand » et sans solution pour reloger son Pôle-Football, l'État doit d'urgence trouver un nouveau lieu d'accueil pour le centre de formation du Servette Football Club. Une étude ayant révélé que le Parc public des Evaux serait le seul site adapté à l'échéance de l'été 2021, la Fondation des Evaux a d'ores et déjà émis un préavis favorable en juin 2020 pour l'installation « provisoire » de l'Académie et de l'école de football du Servette FC.

La convention qui lierait la Fondation des Evaux, l'Association du Servette FC et l'Etat de Genève est toutefois actuellement en cours de finalisation et son vote interviendrait début mai de cette année.

Il est à noter que les Evaux font également partie des 5 sites analysés par l'Etat pour l'installation définitive du Pôle football à l'horizon 2030.

Ces décisions, prises discrètement et dans l'urgence, ne peuvent être propices à une intégration réussie de l'Académie du Servette FC au parc des Evaux, qui nécessite préalablement à son approbation une transparence et une information claire à la population pour garantir son acceptabilité.

S'il est important que l'Académie du Servette F.C. puisse poursuivre sa mission sociale et éducative avec les jeunes footballeur-euse-s genevois-es, il est néanmoins important que ce parc unique à Genève continue d'accueillir tout-e-s les habitant-e-s de la région et plus particulièrement des cinq communes représentés au sein du Conseil de fondation des Evaux.

Ce que ce projet implique

L'implantation de l'Académie et de l'école de football Servette FC au parc public des Evaux:

- représente une perte pour la biodiversité et la petite faune. En effet, ce projet nécessite le redimensionnement et la transformation de 4 terrains de football naturels dont 3 seraient en revêtus en gazon synthétique -, ainsi que la réalisation d'un important bâtiment pour les vestiaires et les locaux administratifs. Cette construction provisoire en bois occuperait un site naturel.
- demande l'abattage d'au moins 22 bouleaux alors que l'Etat et certaines communes ont voté l'urgence climatique et que ce projet est temporaire.
- génère une emprise forte et un sérieux impact sur les sols. Si l'emplacement du bâtiment administratif provisoire peut revenir à l'état naturel, il n'en sera pas de même pour les terrains. En effet, l'aménagement de surfaces synthétiques impose de réaliser de profondes fondations composées de plusieurs couches de matériaux différents, avant de poser la « pelouse » artificielle.
- L'arrivée du club professionnel va indubitablement créer un déséquilibre entre le nombre de joueurs de l'Académie du Servette FC représentant 11 catégories de jeux, environ 370 joueurs, une soixantaine de personnes pour l'encadrement et les autres sportif-ve-s, les familles et l'esprit des Evaux en sera fortement et profondément transformée.
- risque d'engendrer une explosion du trafic motorisé dans une configuration topographique problématique. L'accès unique au parc provoque aujourd'hui déjà d'importants problèmes de circulation: engorgements sur le Chemin François-Chavaz et danger que constitue la sortie côté Place des Deux

VILLE DE LANCY Page | 2

Eglises. Il est à craindre une augmentation de stationnements sauvages. L'infrastructure de transports publics et cyclable est insuffisante et, de ce fait, n'incite pas les utilisateur-trice-s à pratiquer la mobilité douce.

• propose un projet provisoire aux ambitions définitives. Même si ce projet se dit provisoire et pour 10 ans, il y a fort à parier que si l'Académie déménage dans un autre lieu, ces surfaces de jeux ne seront pas remises au naturel vus l'ampleur et le coût des travaux. La priorité au football risque de s'installer définitivement. Pour que le plus grand parc public et urbain de Suisse reste en accord avec son projet initial, les associations pétitionnaires demandent que le site des Evaux garde son statut de poumon de verdure d'une région qui va être fortement urbanisée.

Par ces motifs, le Conseil municipal demande aux représentant-e-s du Conseil administratif de la Ville de Lancy au Conseil de Fondation des Evaux de repousser le vote et la signature de la convention sur le projet de venue de l'Académie du Servette FC au Parc des Evaux tant que :

- 1. Des garanties ne sont pas données sur le côté provisoire de l'installation et la réversibilité des infrastructures réalisées pour l'arrivée de l'Académie du Servette FC (remise à l'état initial)
- 2. La convention n'est pas rendue publique et intègre des mesures compensatoires viables et pérennes en termes écologiques.
- 3. Une étude environnementale n'est pas réalisée et rendue publique, ainsi qu'une étude paysagère, permettant d'évaluer l'impact sur la faune, sur la flore, sur le paysage et sur la biodiversité de la construction des terrains synthétiques, des abattages d'arbres, de la construction du pavillon provisoire et de l'installation des mats lumineux.
- 4. Le concept de mobilité, évoqué par les porteurs de projet, n'est pas communiqué ; ce concept devrait être fondé sur une étude de circulation avec l'estimation des futures affluences engendrées par les activités de l'Académie du Servette FC et leur impact sur les différentes voies de circulation (Route de Loëx, Chemin François-Chavaz) ainsi que les moyens pour éviter leur engorgement et faciliter le report modal
- 5. Un engagement à la mise en place d'une information claire et transparente au public et aux Conseils municipaux des communes concernées, ainsi qu'une information annuelle aux communes à propos de l'avancée des recherches d'un nouveau site pour loger l'académie.
- 6. Un comité de suivi comprenant des représentant-e-s des associations de quartier et des représentant-e-s des conseils municipaux n'est pas mis en place dès la signature de la convention, pour évaluer les effets de l'installation de l'Académie du Servette FC et permettre de prendre des mesures correctives cas échéant.

Le groupe des Vert.e.s

Lancy, le 29 avril 2021